

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA REGIE PERSONALISEE D'EXPLOITATION
DE L'AEROPORT DE BRIVE VALLEE DE LA DORDOGNE

L'an deux mille vingt-deux et le 08 décembre à 16h00, le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée d'Exploitation de l'Aéroport de Brive Vallée de la Dordogne, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Brive 19100 BRIVE-LA-GAILLARDE - salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Julien BOUNIE.

La convocation a été établie et affichée le 1^{er} décembre 2022.

DELEGUES PRESENTS :

Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Julien **BOUNIE**, Conseiller Communautaire délégué
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur Yves **GARY**, Vice-Président
Communauté d'Agglomération du bassin de Brive : Monsieur François **PATIER**, Conseiller Communautaire délégué
Conseil Départemental de la Corrèze : Madame Pascale **BOISSIERAS**, Conseillère Départementale (Suppléante de M. COMBY)
CCI de la Corrèze : Madame Françoise **CAYRE**, Présidente

DELEGUES TITULAIRES ABSENTS :

Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Francis **COMBY**, Vice-Président
Conseil Départemental de la Corrèze : Monsieur Jean-Jacques **DELPECH**, Conseiller Départemental
Conseil Régional Nouvelle Aquitaine : Monsieur Philippe **NAUCHE**, Vice-Président
Conseil Départemental du Lot : Monsieur Frédéric **GINESTE**, Vice-Président

Le Conseil d'Administration de la Régie Personnalisée, réuni à la majorité de ses membres en exercice a, conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, désigné Madame Pascale BOISSIERAS pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

OBJET DE LA DELIBERATION : 2022-36 – DM n°2 – Exercice 2022 – Section Investissement – Réajustement des crédits
RAPPORTEUR : M. Julien BOUNIE, Président

Il convient de prendre une décision modificative afin de prendre en compte les crédits budgétaires suivants :

Le Conseil d'Administration sur décision du Président,

- considérant que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022 sont insuffisants,
- décide de modifier l'inscription comme suit :

INTITULE DES COMPTES	DIMINUTION / CREDITS ALLOUES		AUGMENTATION DES CREDITS	
	Comptes	Montants €	Comptes	Montants €
(002)Opérations d'équipement non individualisées		35 136,00		33 162,49
Concessions et droits similaires			2051	1 770,00
Installations générales, agencements et aménagements divers	2181	26 000,00		
Matériel de transport			2182	6 392,49
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	4 136,00		
Mobilier	2184	5 000,00		
Autres immobilisations corporelles			2188	25 000,00
(0011) Matériel d'escal		10 000,00		
Autre immobilisations corporelles	2188	10 000,00		
(0013) Aménagement paysager du site		50 000,00		
Autre immobilisations corporelles	2188	50 000,00		
(0014) Acquisition véhicules électriques		11 634,00		
Matériel de transport	2182	11 634,00		
(0016) Acquisition Tracteur et Accessoires		6 392,49		
Matériel de transport	2182	6 392,49		
(0015) Acquisition camion SSLIA VIM60				80 000,00
Matériel de transport			2182	80 000,00
DEPENSES INVESTISSEMENT		113 162,49		113 162,49

C'est ce que je soumets à votre approbation.

Nombre de membres en exercice :	8
Nombre de membres présents :	5
Nombre de suffrages exprimés :	5
Votes :	
Pour :	5
Contre :	0
Abstention :	0

Adopté à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme
Le Président du Conseil d'Administration
Julien BOUNIE

Délibération certifiée exécutoire,
Enregistrée en Sous-Préfecture le 13/12/2022.....

Publiée et notifiée le 13/12/2022.....

Le délai de recours contre cette délibération devant le Tribunal Administratif est fixé à 2 mois à compter de sa publication.